

Rapporteur : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Rapport de l'administrateur de la Société d'Équipement du Poitou (S.E.P) - Année 2012

Mesdames, Messieurs,

La Société d'Équipement du Poitou (S.E.P.) dispose d'un capital social de 762 196,07 € réparti en 50 000 actions de 15,24392 €.

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais possède 4,51 % des parts de la S.E.P., et pour mémoire, la Ville de Châtelleraut, 18,04 %, et la ville de Naintré 1,86 %.

La CAPC est représentée au conseil d'administration par 1 administrateur, sur 18 au total.

Les comptes clos au 31 décembre 2012 ont été approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire le 27 juin 2013.

Le résultat net comptable de l'exercice s'établit en négatif, à - 14 112 €.

Le chiffre d'affaires net de 2012 a été de 5 999 489 €, contre 6 460 090 € l'année antérieure, soit une baisse de 7 %.

Le résultat étant affecté aux capitaux propres de l'entreprise, ceux-ci s'élèvent à 777 281 € en fin d'exercice 2012.

*** * * * ***

VU l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

CONSIDERANT les pièces relatives aux comptes de la société pour l'année 2012,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport d'activités de la Société d'Équipement du Poitou concernant le dernier exercice connu au 31 décembre 2012, dont une copie est jointe à la présente délibération.

UNANIMITE